



SOMMET CITOYEN Saison 2

ATELIERS DE FAISABILITE COMPTE-RENDU ATELIER « EVOLUTION DES INSTANCES DE DEMOCRATIE LOCALE » SEANCE 1

Date, horaire et lieu de la séance : 12/12/2017 à l'Aubette

Nombre de personnes présentes : 35

Date, horaire et lieu de la prochaine séance : 31/01/2018 au Centre Administratif

OBJECTIFS DE LA SEANCE / ORDRE DU JOUR

Etude de faisabilité (« le quoi » et le « comment ») des propositions faites sur la thématique : « évolution des instances de démocratie locale » à partir de la fiche-action produite lors du précédent atelier :

- Créer des ateliers de quartier au service des projets
- Créer des ateliers ville au service des grandes politiques publiques

METHODE/DEROULE

1. Rappel de la démarche du Sommet Citoyen et des objectifs des ateliers de faisabilité
2. Présentation des différents rôles (habitants, élus, agents, animatrices) au sein de l'atelier
3. Présentation des agents de l'Eurométropole
4. Introduction et présentation du cadre de travail
5. Lecture des propositions issues de la fiche action
6. Questionnements et échanges sur les processus souhaités de mise en place en regard de l'existant et des contraintes
7. Liste des points à traiter lors du second volet en janvier 2018

SYNTHESE DES ECHANGES

Remarques liminaires

- Dans le document : manque l'idée de l'atelier co construction, projet venant des citoyens ou des élus. Ils se réunissent et participent à la **co construction** du projet
- Une proposition émane des habitants ou des instances ; un projet émane des élus-
es vs instances
- Les initiateurs d'un projet ou d'une proposition doivent les porter concrètement et les faire découvrir
- Certains affirment que les Conseils de Quartiers (CQ) dont les pouvoirs demeurent limités sont utiles notamment à la cohésion sociale

Clarifications

1. Les instances et les ateliers existants

ATP - Ateliers territoriaux de partenaires - se confirment très importants. Ils sont portés par les chargés de mission de quartier (CMQ) des directions de territoire (DT). Ils incluent les agents et tous les gens engagés dans un projet animés par l'idée de la co-construction. ATP : réseaux de professionnels dans les quartiers.

CQ - Conseils de Quartier constituent une instance obligatoire pour les villes de +80000 habitants. Les membres sont tirés au sort sur les listes électorales. **Conseil de quartier : facilitateur et mémoire des projets.**

Groupes d'habitants d'un quartier. Instance de dialogue avec la ville et les habitants.

CC - Conseil Citoyen : loi de la politique de la ville. Instances concernant les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

CRE - Conseil des Résidents Etrangers : Instance dédiée aux étrangers, elle permet leur visibilité. Autonomie plus grande de production. Echange avec les services de la ville sur des politiques publiques.

CDJ - Conseil des Jeunes : 10-16 ans. Projets pour les jeunes.

CD - Conseil de Développement : interne à l'EMS

Ateliers de projets : initiés par le Maire et ou les élus sur des projets qui touchent la ville s'agissant surtout d'urbanisme.

Ateliers de concertation : projet concernant un projet bien distinct.

2. Appréciations et propositions

Beaucoup d'instances participent à la DL, pour autant le manque d'information et de communication entre elles et autour de leurs actions respectives est avéré. Leurs fonctionnements respectifs et le manque de cohésion posent question.

Les débats font apparaître des compréhensions différentes de la démocratie et des instances qui la servent. Ce qui se joue à l'échelle des quartiers et à celle de la ville doit être clarifié.

Aborder et mener la réflexion sous l'angle du « projet » plutôt que partant de « l'instance » constitue peut-être une solution.

Un Atelier de quartier (AQ) ou un atelier ville (AV) c'est quoi ?

Le principe guidant l'atelier de quartier est la participation du plus grand nombre de personnes intéressées par un sujet/projet à la réflexion et à la co-construction, et ce hors des seuls CQ.

Le manque de visibilité des CQ et leur inadaptation aux besoins des habitants sont avancés tout comme la nécessité d'offrir aux habitants les opportunités de s'impliquer.

L'émergence de groupes de citoyens « ponctuels » veillant à définir, à étudier et à suivre l'évolution de projets jusqu'à leur présentation en conseil municipal est une hypothèse recueillant consensus.

Les habitants peuvent être à l'initiative des sujets et peuvent jouer un rôle dans la mobilisation.

Propositions de nom : **ateliers d'initiatives citoyennes AIC**, qui cherchent à élaborer un projet à partir d'une idée portée par un collectif d'habitants ; **les ateliers de projets (AP)/ atelier d'initiatives institutionnelles** proposés par la ville.

Les propositions issues de la réflexion des AIC peuvent, sur décision politique, devenir projet.

Les AIC ne relèvent pas d'une inscription budgétaire de la ville alors que les AP s'inscrivent dans un financement de la collectivité. AP pilotés par la ville en collaboration avec les habitants.

Champ d'intervention d'un atelier de quartier (AQ) ou d'un atelier-ville (AV) : le champ dépasse les questions d'urbanisme au profit d'autres politiques publiques.

Les moyens nécessaires à leur fonctionnement sont mis à disposition par la ville.

Dans ce schéma, le CQ, mémoire des actions et des pratiques, joue un rôle de facilitateur et contribue à la priorisation des sujets/projets. Le CQ doit être force de proposition de sujets.

3. Leviers de bon fonctionnement

- Mobiliser des ressources existantes sur les quartiers
- Elus-es : doivent favoriser la co-construction.
- Il faut placer le cadre pour que les citoyens puissent se l'approprier.
- Création d'un logo par atelier. Image pour faire parler du projet.
- Il faut un lien entre les instances.
- Les instances doivent être relais d'informations.

Questions à étudier

Comment gérer cette nouvelle dimension d'implication des habitants ?

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE SUIVANTE

Poursuivre la réflexion, notamment autour des questions suivantes soulevées :

- Revoir les noms (atelier d'initiative citoyenne/ atelier de projet)
- Se saisir d'un cas pratique, permettra :
 - d'étudier le déclenchement, le déroulement et la mise en œuvre d'un projet ;
 - de visualiser acteurs, instances ;
 - de définir les modalités de collaboration et de co-construction ;
 - d'identifier les limites, risques et aléas
- Qui pilote les ateliers initiatives citoyennes ?
- Définir le nombre minimum d'habitants requis pour constituer un atelier
- Quelle porte d'entrée des ateliers ? (CQ ?)
- Existence d'une charte pour les ateliers ?
- Comment inviter les habitants à participer ?
- Préciser des propositions de solutions pour faire participer plus de monde : réseaux sociaux, boitage... utiliser la plateforme numérique. les ateliers doivent-ils disposer d'une image/logo pour être visibles par les habitants ?
- L'atelier de quartier ou l'atelier de ville deviennent-ils une dynamique de travail du Conseil de Quartier et des citoyens ?